

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 39

Après le mot :

« œuvre »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 15 de cet article :

« des deux alinéas précédents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement relatif à l'obligation d'emploi des ressources non centralisées du livret A et du livret de développement durable.